



SIAUGUES-SAINTE-MARIE

ARRETE DU MAIRE

ARR-2026-043 - Portant autorisation de l'occupation du domaine public et modification de circulation - RD590 - Travaux EGEV

Le Maire de la Commune de SIAUGUES SAINTE MARIE,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28,

Vu la demande de travaux de l'entreprise EGEV - 475, rue de Chassende 43000 Le Puy-en-Velay - concernant des travaux de dépannage d'un raccordement en éclairage public,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la RD 590 au niveau de la rue du loup dans le but de sécuriser la circulation pendant la durée des travaux sur la période **du mardi 22 septembre 2026 – 8h00 au mercredi 23 septembre 2026 – 18h00**

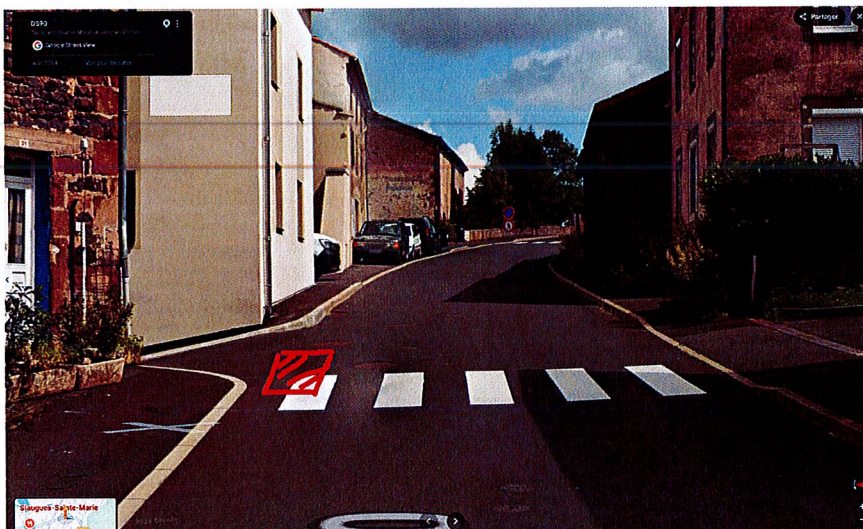
ARRÊTE :

Article 1 : **Durant la période du mardi 22/09/2026 – 8h00 au mercredi 23/09/2026 – 18h00** la circulation se fera sur une chaussée réduite au lieu des travaux précités.

Article 2 : La signalisation ainsi que sa maintenance seront à la charge de l'entreprise EGEV

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Siaugues-Sainte-Marie, le 19 septembre 2026

Le Maire,
PAYS Robert